

Essais nucléaires

AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PROJET D'ESSAIS NUCLÉAIRES DE LA FRANCE—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. En raison de l'essai nucléaire auquel la France se propose de donner suite ce mois-ci et étant donné les protestations de plus en plus nombreuses qui s'élèvent dans le monde, de nos partenaires du Commonwealth y compris l'Australie et la Nouvelle-Zélande, je demande, aux termes de l'article 43 du Règlement, le consentement unanime de la Chambre pour proposer une résolution rédigée dans des termes semblables à ceux que la Chambre avait employés à l'endroit de l'essai des États-Unis à Amchitka et des essais nucléaires de la France l'année dernière. Je propose donc, appuyé par le député de Surrey-White Rock (M. Mather):

Que la Chambre des Communes du Canada prie de nouveau toutes les puissances nucléaires de mettre fin à tout essai d'appareils nucléaires et exhorte en particulier le gouvernement de la France d'annuler tous ses projets d'essais nucléaires dans l'océan Pacifique.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, la motion du député de Kootenay-Ouest requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

• (1410)

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime? C'est difficile à dire. Cette fois, nous devrions peut-être commencer par ceux qui sont contre.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, il y a, je crois, consentement unanime, pourvu que la motion ne soit pas débattue.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'accord.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord? La motion du président du Conseil privé est-elle acceptée à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: En conséquence, la motion sera mise en délibération.

(La motion est adoptée.)

L'ordre du jour appelle: Motions:

M. Howard: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je le fais parce qu'il semble que le débat sur cet article de l'ordre du jour qu'on appelle les motions tire à sa fin, et que personne ne s'est encore levé chez les ministériels pour faire une déclaration à la Chambre sur un sujet d'une très grande importance, c'est-à-dire sur la question que j'ai soulevée il y a quelque temps, à savoir l'accord signé le 19 avril dernier entre le Canada et les États-Unis, qui entrera en vigueur dès demain, et qui vise à imposer une sérieuse restriction des possibilités pour les pêcheurs canadiens œuvrant au large des côtes ouest de capturer le saumon migrant vers les États-Unis, alors qu'il accroît celles des pêcheurs américains de la même côte de pêcher tout près des rivages et à l'intérieur de nos eaux côtières de trois milles et de faire des incursions dans les réserves de saumons de la rivière Fraser qui migrent vers les eaux canadiennes et sont propriété canadienne.

[M. l'Orateur.]

J'estime qu'il y a insulte à la Chambre de la part du secrétaire d'État aux Affaires extérieures...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois interrompre l'honorable député. Je comprends que les députés aiment obtenir de temps à autre des déclarations à l'appel des motions de la part des ministériels, mais je ne pense vraiment pas que le défaut de le faire de la part du ministre ou du gouvernement puisse être porté à l'attention de la Chambre par voie d'une question de privilège. Je ne pense pas qu'il s'agisse là d'une question que l'honorable député souhaiterait être renvoyée au comité des privilèges, et cela en soi suffit à indiquer qu'il ne s'agit pas vraiment là d'une question de privilège. L'honorable député a fait connaître son opinion, mais je ne pense pas que l'on doive donner suite à la question par voie de question de privilège.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

LES AVOCATS ENGAGÉS PAR LE MINISTÈRE DE LA
JUSTICE À FREDERICTON (N.-B.)

Question n° 231—**M. Howie:**

1. Quels sont les noms des avocats et des études de Fredericton (N.-B.) qui ont travaillé pour le ministère de la Justice du 1^{er} janvier 1971 au 1^{er} janvier 1973?

2. Quelle somme totale a été versée aux uns et aux autres?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Les avocats et études d'avocats suivants de Fredericton, Nouveau-Brunswick ont agi pour le compte du procureur général du Canada prêtant leurs services à divers ministères du 1^{er} janvier 1971 au 1^{er} janvier 1973:

| 1. Avocat ou étude | 2. Somme versée |
|------------------------------|-----------------|
| | \$ |
| Appleby, Olmstead, and Quinn | 465.85 |
| Richard B. Cochrane | 1,886.35 |
| Hoyt, Mockler and Dixon | 58,873.89 |
| W. L. Hoyt | 4,480.10 |
| David Hughes | 3,561.50 |
| Hughes and Malone | 10,890.80 |
| Arthur Limerick | 75.00 |
| Eugene McGinley | 1,822.30 |
| Brian Malone | 7,913.95 |
| Charles A. Sargeant | 378.15 |

LA LÉGISLATION RELATIVE À L'HYMNE NATIONAL ET À
L'HYMNE ROYAL

Question n° 256—**M. Forrestall:**

1. Pour quelle raison le Discours du Trône ne parle-t-il pas de l'intention du gouvernement de légiférer au sujet de l'hymne national et l'hymne royal?